



## Huissier après au dépôt de bilan

-----  
Par Aigletass77

Bonjour à tous

Malheureusement je viens de déposer le bilan de ma société il y a 3 mois, j'avais fait un prêt au nom de la société de 62000? avec 50% garanti par Bpifrance et 50% garantie par moi même.

Il me reste à ma charge la sommes d'environ de 20000? vu que j'ai déjà payé une partie de cette sommes du départ.

Vu que je suis à la retraite maintenant avec un petit revenu, et je n'ai pas cette sommes malheureusement, quelqu'un a une idée comment je peux trouver une solutions à ca.  
tout les bons conseils seront les bien venu.

-----  
Par kang74

Bonjour

Pas beaucoup d'autres solutions à part penser à vendre des biens avant qu'on les saisisse .  
Attention a bien comprendre que même si BPI garantisse le prêt c'est bien uniquement vous qui allait devoir l'intégralité de la somme, puisque le garant se retournera contre vous si on le sollicite .  
Je ne comprends pas bien que pour un pret de 62 000e il vous reste 200 000e à votre charge .

Vous pouvez néanmoins déposer un dossier de surendettement, la cour de cassation ayant récemment statuer que certaines créances d'origine professionnelle puissent y être incluses .  
M'enfin si vous avez des biens, ce sera là aussi, à la condition première de les vendre .

-----  
Par Aigletass77

Merci pour votre retour

En fait vu que j'ai déjà payé quelque mensualités des 62 000? de la somme du départ, il me reste que payer les 50% à ma charge des 40 000? restant. soit 20 000? et pas 200 000?.